

## RETOUR EN IMAGES SUR LES VŒUX 2018



Plus de 100 personnes étaient présentes à la soirée des vœux, en Janvier, pour entendre le bilan de l'action municipale en 2017 et les perspectives pour 2018. A la fois studieux et très convivial, ce rendez-vous auquel vous êtes tous invités rassemble, chaque année, davantage de monde.

## AU REVOIR JOSETTE ET MERCI !



La cérémonie des vœux a permis de rendre hommage et de remercier Josette notre factrice, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite en ce tout début d'année.

Toujours souriante et de bonne humeur,

elle était très appréciée de tous, Josette est quelqu'un d'attachant, sympathique et d'excellente rencontre, qui pendant ces douze années a aussi rendu de multiples services, aussi bien à la mairie qu'aux particuliers.

De plus, très professionnelle et profondément humaine, elle veillait, au quotidien, sur les personnes isolées, signalant toute anomalie constatée ou absence non expliquée.

Elle fût, pour bon nombre d'entre nous, chaque jour, ce rayon de soleil qui manque trop souvent à notre décor.

Merci encore Josette ! et bonne retraite auprès des tiens.

## PÊLE MÊLE

### USS - PING PONG



Samedi 24 février dernier, l'US Sougealaise organisait un après-midi tennis de table

ouvert à tous avec la collaboration de Sylvain Durocher, éducateur sportif de la Communauté de Communes. Une vingtaine de jeunes et quelques adultes venus de Sougeal et environs ont participé à cette session découverte.

« Les objectifs étaient divers, explique Sylvain Durocher. Il s'agissait d'abord de se faire plaisir, de découvrir les activités en famille ou entre amis, d'apprendre à se connaître, mais aussi d'aider les enfants dans l'apprentissage des activités. »

### ZUMBA

La saison se termine tôt cette année car Camille, notre professeur attend un heureux événement ! Nous organisons donc le lundi 4 juin à compter de 19h une soirée inscription à la salle des associations pour le renforcement musculaire, la Zumba et la Zumba Kids. Les cotisations trop perçues seront déduites de celles de l'année prochaine sinon remboursées. N'hésitez pas à nous contacter !

Espérant vous retrouver nombreux et nombreuses le 4 juin, bien sportivement.

### AMICALE DES RETRAITÉS



Nous nous sommes retrouvés le 18 février 2018 pour notre couscous. 190 repas ont été servis dont 134 en salle où

l'ambiance et la convivialité étaient au rendez-vous. Merci à Valérie pour son animation chants ainsi qu'à tous les membres du bureau qui ont œuvrés pour la réussite de ce repas et la déco des tables.

N'oubliez pas nos réunions mensuelles qui sont organisées le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois à 14h15 avec jeux divers et goûter.

### EFAS

**Soirée quizz et danse.** Vendredi 18 mai. 19h00 Espace Solo Gallo Sougeal. Équipes de 4 personnes (Français / Anglais).

5€ par personne.

Kir, sandwichs, dessert, tickets en groupes ou membres du bureau.

### UNC

Cher amis et adhérents, nous vous informons que le repas de l'UNC prévu le 8 avril est reporté au dimanche 7 Octobre 2018 à 12 h 30.

Merci de votre compréhension.

### Programme des manifestations :

**8 mai** – cérémonie victoire 1945

**17 juin** – vide grenier – concours de palets

**7 octobre** – repas – Poule au Pot

**11 novembre** – armistice 1918

**5 décembre** – cérémonie A.F.N.

### THÉÂTRE DE LA BAIE À SOUGEAL



L'association « Théâtre de la Baie » propose des ateliers enfants et adolescents sur

la commune de PLEINE-FOUGÈRES afin de promouvoir le théâtre, d'initier à sa pratique dans le canton de PLEINE-FOUGÈRES et d'ouvrir ainsi à la culture, différentes tranches d'âge. Afin de permettre à ces groupes de se produire en public, notre association organise son spectacle annuel le 26 mai prochain à l'Espace **Solo Gallo de SOUGEAL** :

**18h00** : Spectacle Enfants (groupe de David)

**21h00** : Spectacle ados (groupe de Diane)

En parallèle, le bus de la compagnie Artefatk proposera différentes représentations dès 17h00 et entre chaque spectacle des enfants et ados, soit entre 19h30 et 20h30 environ sur le parking.

**Participation libre**



Après la création du site internet communal, régulièrement mis à jour, la commission « Information » a souhaité faire évoluer les moyens de communication avec vous.

La volonté de vous informer au plus près de l'actualité et des événements a abouti à publier un Flash Infos « 4 pages » à l'issue des 2 premiers trimestres de chaque année. Ces deux parutions trimestrielles remplaceront celle du bulletin municipal qui paraissait avant les vacances d'été, permettant ainsi d'alléger un peu la tâche à une période de l'année où, traditionnellement, le travail est déjà intense à la fois pour les services (secrétariat) et les élus en charge de son élaboration.

A l'inverse, le bulletin municipal " SOUGEAL Infos " dont la parution avait lieu en décembre sera maintenu, voire même étoffé pour être plus attrayant encore.

Dans les colonnes de ce premier numéro vous découvrirez ainsi, et quasiment en temps réel, les derniers développements des points et des projets abordés lors du discours des vœux et diverses autres infos de ce début d'année.

Souhaitant que cette approche différente de l'information et cette nouvelle formule d'édition concise vous donnent satisfaction.

Je vous en souhaite bonne lecture et vous donne rendez-vous en juin prochain.

*Le Maire*

Directeur de la publication :  
Rémi Chapdelaine  
Comité de rédaction :  
La commission information  
Mise en page : Jean-Yves Lefrançois  
Tirage : 350 exemplaires  
Impression : IMPRIMERIE DOLOISE

## A propos de la boulangerie



Michaël et Séverine MARIETTE

Oui c'est long, trop long, nous sommes les premiers à nous en plaindre ! Nous nous étions fixé comme premier objectif de l'ouvrir avant les fêtes de fin d'année, puis à Pâques et maintenant, nous avons bon espoir de le faire en Mai, les travaux de la boulangerie avancent lentement mais sûrement. Les aléas sont nombreux, les surprises aussi et les entreprises pas toujours ponctuelles et nous avons le souci de bien faire les choses pour que les futurs boulangers soient installés dans les meilleures conditions pour vous rendre le meilleur des services.

A propos, les rumeurs mensongères sont allées plus vite que la véritable information : pour des raisons qui nous appartiennent et parce que nous l'avons souhaité, nous avons changé de boulangers. Mais nous n'avons jamais été sans boulangers et contrairement à ce qui a été dit : personne ne s'est jamais désisté ! Evitons ce genre de bobards qui nuisent au projet, involontairement ou pas...

Séverine et Michaël MARIETTE 45 et 46 ans, mariés, sont vos futurs boulangers. Ils nous viennent de Saint-Lô où ils exerçaient pour leur compte jusqu'à fin 2017.

Michaël est originaire de Saint-Lô et titulaire d'un CAP de boulanger pâtissier-glaçier-chocolatier et compte 27 années d'expérience.

Séverine originaire de Villedieu les Poêles est titulaire d'un CAP de vente et compte 18 années d'expérience. Ils ont 2 enfants, une fille et un garçon de 16 et 13 ans.

Leur déménagement interviendra fin avril dès que le logement sera terminé. Oui c'est long, trop long ! mais encore quelques semaines de patience et nous pourrons à nouveau profiter de la boulangerie.

Ils effectueront des tournées en campagne et en plus de la boulangerie-pâtisserie, ils proposeront en magasin, un petit service d'alimentation et produits frais de base qui sera fonction de vos souhaits et des besoins que vous exprimerez.

## Enquête publique

Monsieur le Maire de SOUGEAL lancera fin avril l'ouverture d'une enquête publique, relative à l'aliénation de deux portions de chemins ruraux situés à Lozerais :

- L'un contigu à la propriété Daudibon bordant les parcelles cadastrées section ZA n°63 et 309.
- L'autre bordant les parcelles cadastrées section ZA n°183, 181, 180

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés en mairie de Sougeal pendant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les dates exactes de cette enquête vous seront communiquées par voies d'affichage, de presse et sur le site internet dans les meilleurs délais.

## A PROPOS DU MARAIS

### La Maison du Marais



Rémi Chapdelaine, Aurélien Bellanger, Jean-Pierre Héry, Louis Thébault et Denis Rapinel

Alisson, face au marais de SOUGEAL classé Espace Remarquable de Bretagne depuis 2006, la Maison du marais sort de terre progressivement, elle devrait être terminée au printemps 2019.

Située entre les deux observatoires, elle sera un espace de découverte des 175 ha de réserve naturelle. Imaginée sous l'ancienne intercommunalité, elle est aujourd'hui réalisée par la nouvelle intercommunalité fusionnée. Elle s'inscrit dans le cadre de ce qui a été promu jusqu'à lors par la communauté de communes sur ce marais, comme la mare permanente, les suivis scientifique et technique tout en préservant le pâturage et la chasse.

La maison du marais relèvera un défi à la fois environnemental et pédagogique avec l'accueil de groupes scolaires, mais aussi touristique et économique en drainant du public. La valorisation des marais depuis l'ère médiévale y sera retracée grâce à des archives départementales.

Son coût proche de 700 000 € est subventionné à hauteur de 80 %. Elle sera dotée d'un espace muséographique composé de divers moyens attractif et ludique permettant de comprendre son histoire, sa gestion, son fonctionnement et sa valeur écologique.

Diverses animations viendront étoffer le site comme les "Echappées Baie", un point info tourisme, la location de vélos, des expos temporaires. Des animations à thèmes comme l'observation des oiseaux, la flore du marais, la reproduction du brochet mais aussi la gestion de l'eau y seront également développées.

## La vie à l'école



Les élèves de CM1 et CM2 ont participé à la soirée théâtre organisée par le collège Saint-Joseph de Pleine-Fougères.

Mr Doualle, professeur d'EPS au collège, dont la passion est le théâtre, a proposé un texte à interpréter autour de la thématique des clowns. Les écoles primaires de Sainte-Marie de Pleine-Fougères et de Pontorson étaient également présentes à cette soirée festive.

Résultats très serrés pour les finalistes de Sougeal et les élèves du collège Sainte-Marie de Pleine-Fougères. Les CM1 et CM2 ont su accepter la défaite, malgré leur investissement et leur implication pour ce défi lecture 2018. Saluons leur esprit sportif!!!



## Noces d'Or



Christiane et Alfred LELOUP, entourés de leurs proches, se sont retrouvés devant la première adjointe, Marie-Laurence PÉRIAUX, qui a procédé à la célébration de leurs nocés d'or.

Alfred et Christiane se sont rencontrés au café Plihon à Sougeal au printemps 1966 et se marient le 30 décembre 1967 à la Mairie de SOUGEAL. 50 ans plus tard, le 30 décembre 2017, jour pour jour, ils ont célébré leurs nocés d'or à Sougeal.

De leur union sont nés 3 enfants : Sébastien, Alain et Nicolas.

Nous leur donnons rendez-vous dans 10 ans pour leurs Nocés de diamant !

## Opération habitat en centre-bourg

A sa demande et sous la pression de la municipalité, Emeraude Habitation a finalement accepté de porter un projet de logements à caractère de mixité sociale sur le site de la propriété de M. et Mme P. GUY à l'extrémité de la rue de la Forge. Suite à cette décision, la commune a sollicité l'E.P.F.B. (Etablissement Public Foncier de Bretagne) organisme sous tutelle de l'Etat, qui après signature d'une convention assurera, pour son propre compte, la procédure d'acquisition (évaluation du bien, négociation avec les propriétaires, procédures foncières).

Il effectuera ensuite les éventuels travaux de dépollution / déconstruction avant de rétrocéder le bien au profit de la collectivité (commune) ou directement au profit du tiers agréé par elle (Bailleur social, Emeraude Habitation en l'occurrence).



Le début des travaux à proprement parler est prévu pour 2019. Après la réhabilitation de la boulangerie, cette opération sera la seconde, portée par la commune et menée au titre de la revitalisation du centre-bourg.

## CONSEIL DU 21 DÉCEMBRE 2017

### PARTICIPATION COMMUNALE A L'ÉCOLE PRIVÉE DE SOUGEAL

#### ANNÉE 2018 : Participation aux charges de fonctionnement (Convention)

Le conseil municipal décide d'allouer à l'école privée de SOUGEAL pour l'année 2018, 372 € par élève en classe élémentaire et 1 180 € par élève en classe maternelle au titre de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement, dans le respect de la réglementation préfectorale.

#### PERSONNEL : Gratifications et Primes de fin d'année au personnel communal année 2017

Le Conseil décide de reconduire la prime de fin d'année fixée en 2016, pour un montant revalorisé de 437,21 € pour un temps complet.

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS REDEVANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Le Conseil décide de maintenir les tarifs de 2017, à savoir : 61 € la part fixe (abonnement) et 1,366 € le m<sup>3</sup> consommé.

#### INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE

Le Conseil prend note de la réévaluation préfectorale de cette indemnité et fixe à 479,86 € le montant annuel, versé à Mme Paulette BODIN, domiciliée à La Musse - SOUGEAL.

#### LOI CADRE EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITÉ

##### Soutien à la proposition de l'AMRF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition des maires ruraux de France, qui demande aux communes de soutenir la motion sur la Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité, texte qui visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants. Le conseil accepte de soutenir la motion.

#### RECONDUCTION CONTRAT SEGILOG "LOGICIELS INFORMATIQUES"

Considérant que cet équipement utilisé par le secrétariat de mairie, donne satisfaction, le conseil accepte le renouvellement du contrat SEGILOG.

#### FERMETURE DU MARAIS

Le Maire informe le Conseil que la commission compétente a décidé de la date de fermeture du marais au jeudi 30 novembre 2017.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### PERSPECTIVES 2018

Monsieur Le Maire fait le point devant le conseil des différents projets en cours et propose pour chacun d'entre eux un calendrier prévisionnel sur 2018, de réalisation pour certains, et d'étude pour d'autres. Ceci afin de s'assurer que tous les projets jusque là évoqués puissent connaître un aboutissement avant la fin du mandat. Il informe également les élus de l'opportunité de la réflexion sur l'adhésion à une commune nouvelle et précise que cette réflexion doit être précédée d'une information objective et désintéressée des élus d'abord, et de la population. Il ajoute que l'avis et l'expérience d'élus ayant rallié ce genre de dispositif pourraient être pris avec bénéfice.

## CONSEIL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :

#### Commune

Le budget de la commune dégage un excédent de fonctionnement de 314 980,80 € et un excédent d'investissement de 137 542,23 €.

#### Assainissement

Le budget annexe de l'Assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 19 770,19 € et un déficit d'investissement de 6 899,06 €.

#### Lotissement

Le budget annexe du lotissement dégage un excédent de fonctionnement de 100 938,62 € et un déficit d'investissement de 46 221,12 €.

#### Boulangerie

Le budget annexe de la boulangerie dégage un excédent d'investissement de 10 988,45€.

#### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION dressés par M. LE MAGOUROU, Trésorier

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### CONSÉQUENCES COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES DE LA DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conséquences comptables et budgétaires de la dissolution du CCAS au 31/12/2017. Le bilan comptable du CCAS au 31/12/2017 doit être soldé et réintégré dans celui de la commune soit 1 314,81 € à affecter à la ligne 002 du budget primitif 2018 de la commune.

#### MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

##### Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire

Le Conseil décide d'adopter la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### ÉGLISE – RÉFECTION DES ALLÉES PÉDESTRES : Adoption du devis BOUTELOUP

Suite à l'obtention d'un devis auprès de l'entreprise BOUTELOUP, concernant la réfection des allées pédestres aux abords de l'église actuellement en mauvais état, le conseil accepte de retenir cette offre d'un montant de 2 852,50 € HT, soit 3 423,00 € TTC.

#### DÉSENCLAVEMENT ET RÉORGANISATION FONCIÈRE DES ABORDS DE LA COUR JAVEL : Projet acquisition parcelle D n°183 en l'absence de Rémi Chapdelaine, le maire.

Marie-Laurence PÉRIAUX, 1<sup>ère</sup> adjointe, explique au Conseil que la restructuration foncière des abords de la Cour Javel et son désenclavement prévoient des échanges et rétrocession au bénéfice de Mrs et Mmes JAMIN Roger et PATIN Michel. Pour ce faire, elle propose au Conseil d'acquérir le terrain situé sur site, cadastré Section D n° 183, d'une superficie totale de 372 m<sup>2</sup>, appartenant à l'Indivision CHAPDELAINÉ. Cette parcelle pourrait être acquise pour un prix de 12,43 € le m<sup>2</sup>, soit une dépense totale nette de 4 623,96 € (hors frais). Le conseil accepte à l'unanimité cette acquisition.

#### VENTE MATÉRIEL ANCIENNE SALLE POLYVALENTE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que suite à la rénovation de l'ancienne salle polyvalente et à l'aménagement de l'Espace SOLO Gallo, la commune a décidé de mettre en vente divers matériels et une partie du mobilier non utilisés provenant de l'ancienne salle. Au vu des candidatures, un tirage au sort a été organisé lors de la séance du conseil permettant ainsi l'attribution du matériel.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Demande association Amicale des Retraités

Le Maire informe le conseil d'une demande provenant de la présidente de l'Amicale des retraités concernant une révision du tarif de location de l'Espace Solo Gallo pour le concours de belote annuel. Au vu de l'état des faibles bénéfices réalisés par l'association sur les deux dernières années et le montant de la location de 250 € (tarif journée), sans utilisation de la cuisine, il propose de ramener le montant de la location pour cette manifestation et ce à titre exceptionnel à :

150 € : 3 pour

125 € : 8 pour / 3 abstentions

Le Conseil décide, à la majorité des votants, d'appliquer le tarif de 125 € pour la location de l'Espace Solo Gallo pour le concours de belote annuel.